

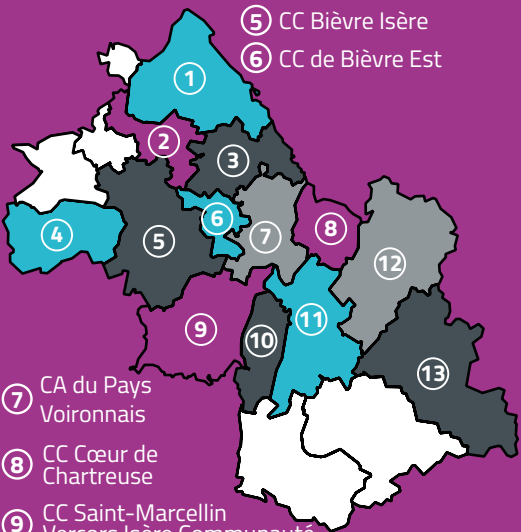
EN QUELQUES MOTS

Créé en 1994, Territoire d'Énergie Isère organise la distribution publique d'électricité et de gaz sur son territoire. Il a également vocation à mener une politique publique départementale concernant l'énergie, privilégiant la mutualisation, la solidarité et le développement durable.

TE38 est un établissement public composé des communes de l'Isère, des intercommunalités et du département de l'Isère.

CARTE DES INTERCOMMUNALITÉS ADHÉRENTES AU 1^{ER} MARS 2020

- ① CC Balcons du Dauphiné
- ② Porte de l'Isère (C.A.P.I.)
- ③ CC Les Vals du Dauphiné
- ④ CC Entre Bièvre et Rhône
- ⑤ CC Bièvre Isère
- ⑥ CC de Bièvre Est



- ⑦ CA du Pays Voironnais
- ⑧ CC Cœur de Chartreuse
- ⑨ CC Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
- ⑩ CC Massif du Vercors
- ⑪ Métropole Grenoble-Alpes-Métropole
- ⑫ CC Le Grésivaudan
- ⑬ CC de l'Oisans

LES SERVICES QUI VOUS SONT PROPOSÉS

Commission consultative paritaire pour l'énergie (CCPE)

- Commission réglementaire regroupant toutes les intercommunalités du département et TE38.
- **Désignation de votre représentant lors de l'installation de votre conseil.**
- Vise à partager les expériences, coordonner les actions et mettre en cohérence les politiques d'investissement dans les domaines énergétiques.
- Réunion deux fois par an.

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENTS

Coût : gratuit.

- **APU**
 - Expertise et conseils dans l'élaboration des PLUI.
 - Conseils en matière de réseaux d'énergie.
 - Conseils ou avis sur les devis d'ENEDIS.
- **PCAET**

Conseils, mise à disposition de données, accompagnement dans le cadre de l'élaboration et la mise à jour de votre PCAET, partenariat formalisé avec le concessionnaire Enedis.
- **PROSPER**
 - Logiciel de planification et d'aide à la décision et d'actions concrètes à mener concernant la transition énergétique à moyen et long termes.
 - Analyse du potentiel d'énergies renouvelables de votre territoire.

CARTOGRAPHIE ET SIG

- **CASSINI**

Outil en ligne permettant de visualiser à l'échelle du territoire des informations géographiques de tous types sur un fond de plan cartographique.

Coût : abonnement de base à 500 €/an (fond de plan et données cartographiques électricité et gaz). Possibilité d'insérer des thèmes supplémentaires (réseaux supplémentaires ou autres couches : actes d'urbanisme, mobilier urbain, signalisation verticale) pour 200 €/thème/an.

- **PCRS**

Plan de Corps de Rue Simplifié : Mise à disposition d'un fond de plan géoréférencé de très grande précision (5 cm).

Coût : gratuit pour les membres du GIP du CRAIG, pour les autres, cotisation annuelle basée sur l'emprise déclarée sur le guichet unique (65€/km² réseau aérien et 140€/km² réseau souterrain).

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Conseil en énergies (CEP)

- Suivi et optimisation de votre politique énergétique.
 - Accompagnement et assistance technique sur le long terme.
 - Sensibilisation de vos élus et agents.
- Coût :** CEP «Expert» : 0,30€/hab/an, CEP «Essentiel» : 90€/an/Point de Livraison.

Certificats d'économies d'énergie (CEE)

- Mutualisation et valorisation de vos CEE grâce à une massification à l'échelle régionale.
- Coût :** 100% reversé si adhésion au CEP, sinon 6% de frais de gestion.

Énergies renouvelables

- Accompagnement de vos projets (éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité) par la SEM Energ'Isère dont TE38 est actionnaire majoritaire.



Bornes de recharges pour véhicules électriques

- Mise à disposition de bornes de recharge publiques sur votre territoire.
- Intégration des bornes dans le réseau eborn comprenant 11 départements et favorisant ainsi la mobilité électrique de vos usagers.



ACHATS D'ÉNERGIES

- Adhésion à un groupement d'achat départemental de fourniture d'électricité ou de gaz pour vos bâtiments et éclairages publics pour optimiser les prix et bénéficier d'une expertise technique optimale.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Maîtrise d'ouvrage déléguée : au coup par coup pour les travaux neufs, mise en conformité des armoires, éradication des ballons fluos...
 - Prestations ponctuelles : conseils, aides financières.
- Aide de TE38 :** 10% avec un plafond de dépenses éligibles de 30 000 € ou 40 000€ /an selon l'IR moyen de votre EPCI.
- Condition d'éligibilité :** Adhésion à TE38 de toutes les communes de l'intercommunalité.

COMMENT ADHÉRER ?

Depuis le 1er janvier 2015, les établissements publics de coopération intercommunale peuvent adhérer à TE38 par simple délibération.

- Contactez le service Administration générale de TE38

✉ amoriceau@te38.fr

☎ 04 76 03 03 33

- TE38 vous transmettra un modèle de délibération accompagné des statuts de TE38 et d'une fiche de renseignements pratiques

- Transmettez la délibération prise et validée par le contrôle de légalité à TE38

- TE38 délibérera à son tour pour accepter la demande d'adhésion



L'adhésion à TE38 est gratuite.

À VOS CÔTÉS DANS VOS PROJETS



Des questions sur nos compétences ? Contactez-nous !



Territoire d'énergie Isère

27 rue Pierre Séward
38 000 Grenoble



contact@te38.fr



04 76 03 19 20

Retrouvez toutes nos actualités
et notre espace documentaire sur
www.te38.fr



Suivez-nous sur Twitter
[@TE_ISERE](https://twitter.com/TE_ISERE)



**territoire
d'énergie**
ISÈRE